

Fond 46
S:u 4

Eesti Rahvuslik
Naisel Koostöö Komisjon .

Rahvusvahelise Naisel Koostöö Komisjoni
Eesti Rahvuskomitee aruanded, ettekanded .

29. apr. 1938 - 1939

15
148 .

Armanne ERKKI tegevusest
saatetu RPKK-le 29.10.38.

I. La Commission Nationale Estonienne de Coopération Intellectuelle fut complétée au cours de 1937 par cooptation comme suit: 1) Représentant du Ministère des Affaires Etrangères M. Nikolai Kaasik, chef de la Section Administrative du Ministère des Affaires Etrangères, 2) Représentant de la Société des Naturalistes M. Hugo Kaho, recteur de l'Université de Tartu, 3) M. Juhan Aavik, directeur du Conservatoire de Tallinn, 4) M.A. Starkopf, directeur de l'école supérieure des Beaux-Arts à Tartu. Maintenant la Commission se compose de 20 membres.

II. Au mois de mai de 1937 ont paru comme publication de la Commission Nationale Estonienne les "Actes du deuxième Congrès Interbaltique de Coopération Intellectuelle, tenu à Tartu les 29 et 30 novembre 1936". Le recueil des actes du congrès se divise en trois parties: 1) Liste des délégués et rapports présentés, 2) procès-verbaux et résolutions, 3) conférences publiques faites à l'Université de Tartu. Une partie des exemplaires de cette publication a été distribuée parmi les Commissions Nationales.

IIIa. La Commission Estonienne fut représentée au Congrès International des Commissions Nationales de Coopération Intellectuelle en juillet 1937 a. à Paris par M.M. les professeurs L. Puusepp, G. Suits, P. Tarvel. Le chef de la délégation fut M. L. Puusepp. La délégation estonienne y fut chargée entre autres choses de mener des pourparlers avec l'Institut International de Coopération Intellectuelle et les autorités correspondantes françaises pour établir l'échange des thèses universitaires françaises avec la Bibliothèque de l'Université de Tartu. En conséquence des résolutions du Congrès International, la Commission Nationale Estonienne s'est adressée au Gouvernement de la République avec la demande de faire entrer dans la délégation estonienne aux Séances de l'Assemblée de la Société des Nations un membre de la Commission National Estonienne de Coopération Intellectuelle, compétant dans les questions de la Coopération Intellectuelle.

III. b. La Commission Estonienne participa au congrès régional de Coopération Intellectuelle à Helsinki en novembre 1937 a., auquel prirent part comme délégués: M.M. les professeurs A. Piip et L. Puusepp. M. Piip exposa dans les lignes générales l'activité de la Commission Estonienne et M. Puusepp rapporta sur les facilités de voyages accordées aux excursions, aux savants et aux étudiants.

Pour mettre à exécution les résolutions du congrès 1) elle a formé une commission spéciale pour le choix des meilleurs ouvrages parus en Estonie, qui auraient être incorporés dans le catalogue interbaltique, 2) on a pris des mesures préliminaires pour la composition d'un catalogue général de

2

tous les livres acquis par les bibliothèques scientifiques existant en Estonie, 3) elle a créé une commission pour la fondation d'un bureau d'information auprès l'Université de Tartu. ^{4/5}En connexion avec le projet d'une semaine Baltique à Riga, elle a proposé à la Commission Lettonne de Coopération Intellectuelle d'organiser à Riga une exposition d'art moderne et d'art appliqué des Etats, participant au Congrès régional.

IV. D'après la proposition de l'IICI elle a dressé une liste de personnes qualifiées pour traiter en langues étrangères par voie radiophonique les problèmes culturels, sociaux et économiques de l'Estonie. Elle a créé une commission spéciale pour la coordination des relations culturelles entre l'Estonie et la Pologne, parce que jusqu'ici une convention officielle entre ces deux états n'a pas encore été conclue. La Commission Nationale Estonienne a désigné 2 boursiers pour prendre part aux cours de la Langue et de la Culture Polonaise, organisés par la Commission Nationale Polonaise en juillet et août de 1937.

V. Depuis l'an 1931 la Commission Nationale a eu à son ordre du jour la question de la création d'une Académie des Sciences estonienne. Maintenant à an 1938 l'Académie a été constitué et c'est intéressant que 50% des membres du nouvel Institut sont aussi des membres de la Commission International de Coopération Intellectuelle.

8te kantud Riias IX Balti ja Põhja riikide V.K. Kongressile }
14. XI 1938.

Activité de la Commission estonienne de Coopération
intellectuelle en 1937-38.

Le présent rapport concerne l'activité de la Commission estonienne de Coopération intellectuelle depuis le Congrès de Helsinki jusqu'au Congrès de Riga. Pendant ce temps la Commission estonienne a été complétée par trois nouveaux membres, et à présent la Commission se compose de 21 membres des plus différents domaines de la science, de l'art, et de la culture. À la fin de l'année 1937 M.le recteur J.Köpp, président de la Commission estonienne s'est retiré et la composition actuelle du bureau de la Commission est la suivante: Président: M.le professeur A.Piip; vice-président: M.le professeur A.Schlossmann; secrétaire: M.le directeur F.Puksoo; secrétaire-adjoint: M.le directeur F.Linnus.

L'activité principale de la Commission a été de mettre à exécution les résolutions du Congrès de Helsinki. Ainsi par exemple la Commission s'est préoccupée de l'organisation d'un Bureau Universitaire d'Information auprès de l'Université de Tartu, pour faciliter la collaboration avec les Universités. On a l'intention d'en organiser un pareil auprès de l'Université Technique de Tallinn.

Quant'aux conférences de radio, une douzaine de personnes qualifiées ont été d'accord pour traiter en langues étrangères les problèmes culturels.

La Commission a formé une sous-commission de 2 membres, pour composer une liste des meilleurs ouvrages parus en Estonie, que l'on enverra aux pays voisins. La bibliothèque de l'État a consenti à publier pour un trimestre un catalogue sur les livres acquis par les bibliothèques scientifiques existant en Estonie, à la condition que les bibliothèques mentionnées composent des listes des livres acquis.

En passant mentionnons que le nombre des exemplaires du dépôt légal, lequel en Estonie était, assez grand, est par la nouvelle loi sur les imprimés ramené de 10 à 6. A cause de cette loi nous ne pouvons pas réaliser l'intention d'échanger les exemplaires du dépôt légal avec d'autres pays, dont on a parlé au Congrès de Tartu.

La Commission lituanienne a organisé des cours spéciaux sur la situation économique et sociale pour les étudiants suédois, finlandais, estoniens et lettons, qui ont pris part à une excursion en Estonie où il furent reçus par la Commission estonienne.

Sur l'initiative de la Commission lituanienne on a entamé des pourparlers sur les échanges de conférences sur

l'art estonien et lituanien par la radio. Bien que les lecteurs estoniens aient été trouvés, les conférences n'ont pas encore commencé.

La Commission estonienne a désigné deux boursiers aux cours d'été 1938 en Pologne et a aussi traité la question de la convention culturelle entre l'Estonie et la Pologne et a formé une sous-commission spéciale pour les travaux préparatoires.

~~Faute d'un crédit annuel, l'activité de la Commission estonienne a été assez limitée. La Commission espère recevoir un crédit fixe dès l'année prochaine du Ministère des Affaires Étrangères et de celui de l'Instruction publique.~~

La proposition de la Commission estonienne tendant à nommer un représentant de la Commission estonienne aux Assemblées de la Société des Nations n'a pas été agréée, mais en fait un des membres de la commission, M. Kaasik, directeur des Affaires Politiques, a pris part aux dernières sessions de la Société des Nations. A la suite de la proposition de la Commission estonienne, le Ministère des Affaires Étrangères va participer aux frais de l'I.I. C.I. à Paris.

Quant à la coopération intellectuelle hors de la

Commission estonienne, il faut noter des conventions culturelles 1) entre l'Estonie et la Finlande, 2) entre l'Estonie et la Hongrie. Ces conventions donnent de meilleures possibilités pour l'échange de savants et d'étudiants, et ils aident à réorganiser les relations culturelles entre les pays nommés.

On pourrait mentionner encore la coopération active entre les postes émetteurs de radio d'Estonie et de Finlande, où on a déjà fait des essais avec l'échange d'artistes et de conférenciers. Récemment un centre de films pédagogiques a été organisé auprès de „Eesti Kulturfilm” par le Ministère de l'Instruction publique.

La création d'une Académie des Sciences estonienne a été dès l'année 1931 une question à l'ordre du jour de la Commission. À présent l'Académie des Sciences estonienne est créée, ^{et} il faut noter que 50% des nouveaux académiciens sont membres de la C.N.C.I.

En somme l'activité de la Commission estonienne n'a pas été très remarquable au cours de l'année passée, mais cependant elle semble avoir de meilleures perspectives pour l'avenir. Par ex., la Commission espère recevoir un crédit fixe dès l'année prochaine du Ministère des Affaires Étrangères et de celui de l'Instruction publique.

F. Linnus.

ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIREPLAN DES CHAPITRES POUR CHAQUE PAYS
-----A. ACTIVITE DES ETATS

I. INTERNATIONALE

- a) Adhésion à
 - 1) La Déclaration sur l'Enseignement de l'Histoire
 - 2) La Convention pan-américaine
- b) Activité aux Conférences pan-américaines
- c) Conclusion d'accords bilatéraux

/ II. NATIONALE

- / a) Décrets sur l'enseignement de l'histoire
- b) Programmes
 - 1) Esprit des manuels
 - 2) Bonne entente entre les peuples
 - 3) Place faite à l'histoire universelle
 - 4) Place faite à l'histoire de la civilisation
(Inventions, lettres, arts, économie, progrès social, etc.)
- 2. / c) Comités pour la révision des manuels scolaires
- 2. / d) Choix des manuels scolaires
- 2. / e) Listes officielles de manuels
- 2. / f) Manuels recommandés
- 2. / g) Instructions pour le personnel enseignant
- 2. / h) Concours

/ B. ACTIVITE DES ORGANISATIONS NATIONALES

I. COMMISSIONS NATIONALES

II. ASSOCIATIONS D'HISTORIENS, DE PROFESSEURS, DE PACIFISTES, ETC.

- a) Résolutions
- b) Enquêtes
- c) Publications
- d) Controverses

/ III. CONGRES ET CONFERENCES

/ IV. INSTITUTS

/ C. INITIATIVES PRIVEES

I. AUTEURS DE MANUELS

II. AUTEURS D'OUVRAGES SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

D. BIBLIOGRAPHIE

ESTHONIE

- A I a 1) L'Esthonie a signé la Déclaration sur l'Enseignement de l'Histoire le 8 mars 1938.
- A I c) Elle a conclu des accords intellectuels, relatifs, entre autres, à la révision des manuels scolaires, d'une part, avec la Finlande (le 1er décembre 1937) et, d'autre part, avec la Hongrie (le 13 octobre 1937).
- A II b) Pour les buts pédagogiques de l'enseignement de l'histoire, voir "Programmes d'études pour les écoles primaires", Tallinn, 1937, Histoire et enseignement civique. Explications et directives, pp. 42/43 (extrait communiqué par lettre du 5 avril 1938).
- B I) Pour le travail de la Commission esthonienne de Coopération intellectuelle aux Conférences interbaltiques, voir le projet annexé sur "Les Commissions nationales des Pays baltes".
- B II) Pour le travail de la section esthonienne de l'Association "Norden", voir l'annexe sur "L'Association Norden".
- B II a) Pour les Résolutions et Désirs exprimés lors du IVe Congrès esthonien d'Histoire de 1935 relativement à l'enseignement de l'histoire, voir également la lettre du 5 avril 1938.
- D) "L'enseignement de l'histoire dans les écoles d'Esthonie" par Julius Madisson (Gymnase social à Tartu), "Bulletin of the International Committee of Historical Sciences", octobre 1931, p. 428.

L'ASSOCIATION "NORDEN"

Une des organisations les plus importantes pour la révision des manuels scolaires, c'est sans aucun doute l'Association "Norden" qui, en plus de ses autres activités, s'occupe de cette question depuis plusieurs années (v. "La Révision des Manuels scolaires", p. 187, "School Text-Book Revision", p. 109 et ss.).

Dans chacun des cinq pays scandinaves, un comité spécial travaille depuis 1919 à éliminer des manuels scolaires scandinaves les conceptions désuètes et erronées concernant l'histoire des pays en question. Depuis lors, cette organisation a adopté différentes résolutions dont la plus importante pose en principe que les auteurs et éditeurs de manuels scolaires devront envoyer les manuscrits et épreuves à des personnalités compétentes des autres pays scandinaves pour révision au point de vue d'erreurs historiques. Cette procédure s'appliquait à des réimpressions aussi bien qu'à des ouvrages nouveaux. Si les auteurs n'avaient pas de rapports personnels avec les pays voisins, les comités nationaux de l'Association "Norden" se chargeaient d'en établir.

Cependant, les commissions d'experts se rendaient rapidement compte qu'il n'était pas possible de concilier toutes les divergences dans la rédaction des manuels au moyen d'examens réciproques ou de discussions. C'est pourquoi l'Association "Norden" a décidé de préparer des exposés modèles des controverses appartenant à l'histoire commune des pays scandinaves (v. "Coopération Intellectuelle", N° 84, pp. 574 ss.).

Au printemps de 1937, l'Association "Norden" a publié "Nordens Läroböcker i Historia. Ömsesidig granskning verkställda av Föreningarna Nordens facknämnder" (Helsingfors, 1937, 257 p.). Cet ouvrage rend compte de l'examen réciproque des manuels d'histoire fait par les historiens de ces pays, examen dont s'occupait depuis 1933 une commission d'experts, instituée dans ce but par les unions nationales. C'est une oeuvre unique dans son genre qui devrait servir de modèle à tous les examens analogues pouvant être tentés à l'avenir afin de résoudre des controverses entre pays divisés par des conflits séculaires.

Depuis 1937, les comités "Norden" des pays scandinaves situés sur la Mer Baltique ont été représentés aux Conférences interbaltiques de Coopération intellectuelle. Depuis ce temps-là,

Finlande

ces conférences qui, d'abord, ne groupaient que la Lettonie, la Lithuanie et l'Esthonie, comptent parmi leurs participants également la Finlande, la Suède et le Danemark.

12

LES COMMISSIONS NATIONALES DES PAYS BALTES

Les Commissions nationales de Coopération intellectuelle des pays baltes, à savoir les Commissions esthonienne, finlandaise, lettone et lithuanienne, ont organisé en 1935 une première réunion en vue de resserrer les liens intellectuels entre les quatre pays. A cette occasion, elles ont décidé d'instituer dans leurs pays respectifs des sous-comités, composés de professeurs d'histoire et de géographie et chargés de la révision des manuels scolaires des pays baltes. Ces comités réunis devaient constituer un comité interbaltique qui serait convoqué en cas de besoin. Chaque comité national ferait traduire dans une grande langue européenne les passages figurant dans les livres scolaires qui concernent les autres pays intéressés. Chacun des autres comités examinerait les passages concernant son pays selon les principes énoncés par le comité international de coopération intellectuelle de la Société des Nations et porterait à la connaissance du comité national du pays où le livre scolaire est employé, les améliorations qu'il désirerait y voir apporter dans une nouvelle édition du livre en question, ou à être observées dans un livre similaire destiné

à remplacer celui-ci. Cette résolution a déjà été mise à exécution par les historiens qui ont envoyé leurs nouveaux manuels scolaires à leurs collègues lithuaniens pour examen des passages concernant ce dernier pays.

D'autre part, la Finlande et l'Esthonie ont décidé, aux termes de l'art. 7 de l'accord intellectuel conclu entre les deux pays le 1er décembre 1937 (v. "Coopération Intellectuelle", N° 93/94, p.) de "se communiquer réciproquement des renseignements sur l'histoire, la géographie, l'ethnographie, etc., de leur pays."

Eesti Vaimse Koostöö Komisjoni

varade seis :

A. Sularaha.

4 (neli) krooni), saadud 2 eksempl. "Actes du deuxième Congrès interbaltique de Coopération intellectuelle" müügist.

B. Inventar.

19 eks. "Eesti Vaimse Koostöö Komisjoni" publikatsioon "Actes du deuxième Congrès interbaltique de Coopération intellectuelle."

(Allkiri)

(A.Piip)

Revue littéraire publiant des contes.

- 1) A g u . Tallinna, Pikk t. 2. V.a.: Tallinna Eesti Kirj.-Uh.
- 2) K o d u . Tallinna, Lai t. 38. V.a.: " Graafiline Ühing "Kiri" ".
- 3) L a s t e R õ õ m . Tallinna, Pikk t. 2. V.a.: Tallinna Eesti Kirj.-Uh.
- 4) L o o m i n g . Tartu, Noor-Eesti Kirjastus. V.a.: Eesti Kirjanikkude Liit.
- 5) N a i s t e r a h v a e l u . Tallinna, Harju t. 43. V.a.: G. Paju.
- 6) N o o r t e P u n a n e R i s t . Tallinna, Niguliste t.12. V.a.: Eesti Punane Rist.
- 7) O d a m e e s . Tartu, Promenaad 7-a. V.a.:Carl Sarap.
- 8) R o n k . Tallinna, Pikk t. 54. V.a.: A. Weiler.
- 9) S ä d e m e d . Tartu, " Sädemed ". V.t.:K.A. Hindrey.
- 10) V i k e r k a a r . Tallinna, Pikk t. 2. V.a.:Tallinna Eesti Kirj.-Uh.